



Monsieur Abdelmalek SELLAL
Premier Ministre de la République Algérienne
Démocratique et Populaire
ALGER
president@el-mouradia.dz
+213.21.71.93.88

File Reference: RP/CR/NH/CDT
Contact: rights@world-psi.org

23 mars 2017

Monsieur le Premier Ministre

Demande de libération immédiate et inconditionnelle des syndicalistes de SONELGAZ

Suite à la lettre que nous avons envoyée hier, le 22 mars 2017, au Ministre de la Justice algérien, concernant l'enlèvement et l'arrestation de neuf syndicalistes du groupe SONELGAZ, je vous fais part de l'inquiétude de l'Internationale des Services Publics (l'ISP) concernant les relations qu'entretiennent votre gouvernement et les entreprises de l'état avec les syndicats des travailleurs de l'Algérie.

L'ISP représente 20 millions de femmes et d'hommes qui travaillent dans les services publics de 150 pays à travers le monde, dont l'Algérie. L'ISP défend les droits humains et la justice sociale et travaille avec les Nations Unies et en partenariat avec des organisations syndicales et de la société civile, et d'autres organisations.

Selon les informations que nous avons reçues, la police a de nouveau arrêté plusieurs membres du syndicat qui représente les travailleurs du groupe SONELGAZ, notamment le Secrétaire générale, Monsieur Kouafi Abdelkader, le Président, Mellal Raouf, et le Conseiller juridique Fortas Chaouki, ainsi que sept autres membres du syndicat, après qu'ils aient été libérés la veille au soir. Raouf Mellal et trois autres syndicalistes ont été évacués à l'hôpital, ayant souffert de coups et blessures et perte de connaissance résultant de la violence policière. Selon les informations recueillies par la CGATA, il y aurait au total 240 personnes détenues, dont 30 femmes.

Nous exigeons la libération immédiate et inconditionnelle de tous les détenus. Nous demandons que cesse la violence policière contre les manifestants pacifiques, ainsi que l'abandon de toutes les charges retenues contre les syndicalistes arrêtés.

Cet épisode représente une violation des provisions constitutionnelles, et de la Convention n°87 de l'Organisation Internationale du Travail, portant sur la liberté d'association et sur la protection du droit de s'organiser, et des traités internationaux ratifiés par l'Algérie. Dans ce contexte, nous appelons le gouvernement algérien à mettre en place des mesures pour la protection des manifestations publiques, comme cela a déjà été recommandé par le Rapporteur spécial des Nations unies sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Rosa PAVANELLI
Secrétaire générale